

**Les inscriptions sont définitives lors de la remise du dossier COMPLET :**

Dossier rempli et signé

Assurance, responsabilité civile (obligatoire !!!!!)

Règlement de l'adhésion (10€) \*

Photocopie du carnet de vaccination (obligatoire !!!!!)

En cas de divorce, copie de la décision judiciaire concernant la garde de l'enfant.

Attestation CAF quotient familial

Notification MDPH (si l'enfant est en situation d'handicap)

**L'association se réserve le droit de refuser un dossier incomplet.**

\* Toute adhésion d'un enfant induit l'adhésion automatique (et gratuite) de ses parents ou tuteurs légaux  
(voir règlement intérieur)

## NOS PARTENAIRE



LE DÉPARTEMENT

Cofinancé par  
l'Union européenne

SÉGÉ SOCIAL  
Les Vendanges Bât 1 - BP 32

108 Av. Stéphane Hessel - 83500 La Seyne sur Mer  
Tél. 04 94 10 90 75 - www.mnh83.fr

Association loi 1901 - N° SIRET 41374565400141 - N° APE 9322Z  
Agreement Jeunesse et d'Education Populaire n°83 - JEP - 07/12/11 - 91  
Agreement PMI n° AU 2010 1543

## DOSSIER D'ADHESION

Renseignements sur l'adhérent

N° .....

Nom & Prénom de l'adhérent : ..... Sexe : F  M

Date et lieu de naissance : ..... Nationalité : .....

Adresse : ..... Résidence : .....

Quartier :  Berthe  Présentation  Mouissèques  Maurelle  Autre : .....

Mail : ..... Code postal : ..... Ville : .....

Scolarité : ..... Ecole : .....

Professeur principal : ..... Classe : .....

Représentant légal :  Les 2 parents  Mère  Père  Autre

Assurance de l'enfant : (A joindre obligatoirement au dossier)

En cas de séparation ou de divorce, quel parent à l'autorité? ..... (joindre obligatoirement un Justificatif du tribunal)

Nom : ..... L'autre parent est-il autorisé à prendre l'enfant?  Oui  Non

### Renseignements sur les parents

(A REMPLIR SI L'ADHÉRENT EST MINEUR)

PERE

MERE

Non & Prénom : .....

Non & Prénom : .....

Nationalité : .....

Nationalité : .....

Date de naissance : .....

Date de naissance : .....

Situation familiale : .....

Situation familiale : .....

Séparé, divorcé  Célibataire  Marié/ Pacsé  Veuf

Séparé, divorcé  Célibataire  Marié/ Pacsé  Veuf

Demandeur d'emploi  Salarie  RSA

Demandeur d'emploi  Salarie  RSA

Invalide  Formation  Autre

Invalide  Formation  Autre

Tél Portable : .....

Tél Portable : .....

Tél Domicile : .....

Tél Domicile : .....

Tél Professionnel : .....

Tél Professionnel : .....

Mutuelle : .....

Mutuelle : .....

Numéro allocataire CAF : .....

Numéro allocataire CAF : .....

Numéro Sécurité Sociale : .....

Numéro Sécurité Sociale : .....

Nombre d'enfants à charge : .....

Nombre d'enfants à charge : .....

SÉGÉ SOCIAL  
Les Vendanges Bât 1 - BP 32

EMPLOI  
FAMILLE  
PÉDÉ ENFANCE  
ENFANCE  
JEUNE

108 Av. Stéphane Hessel - 83500 La Seyne sur Mer  
Tél. 04 94 10 90 75 - www.mnh83.fr

SÉGÉ SOCIAL  
EMPLOI  
FAMILLE  
PÉDÉ ENFANCE  
ENFANCE  
JEUNE

Association loi 1901 - N° SIRET 41374565400141 - N° APE 9322Z  
Agreement Jeunesse et d'Education Populaire n°83 - JEP - 07/12/11 - 91  
Agreement PMI n° AU 2010 1543

**FICHE SANITAIRE**



**A remplir par l'adhérent**

**RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**

L'enfant suit-il un traitement médical ?  Oui  Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants, aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

(Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

**L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES**

Rubéole  Varicelle  Angine  Rougeole  
 Articulaire  Coqueluche  Otitie  Oreillons  
 Autres : .....

**ALLERGIES**

Asthme :  Oui  Non  
 Précisez : .....

Alimentaires :  Oui  Non

Autres : .....

**RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**

Votre enfant porte-t-il des lunettes, des lentilles, des prothèses dentaires, auditives ...

Précisez : .....

L'enfant est-il en situation d'handicap ?  Oui (si oui joindre une notification MDPH)  Non

L'enfant est-il en cours de détection d'handicap ?  Oui (si oui joindre un justificatif)  Non

**VACCINATIONS A REMPLIR (vaccins obligatoires et recommandés)**

Dates	OUI/NON	Derniers rappels	Vaccins	OUI/NON	Derniers rappels
DTP/Revaxis (Diphthérie, Tétanos, Poliomyélite)			Meningitec (Meningite C)		
Tétravac/Repevac/Tétracoq (dt coqueluche)			Meningocoque A+C (Meningite A et C)		
Int'rix			ROR/Priorix/MMR vac pro (Rubéole, Oreillons, Rougeole)		
Quintal/pentavac/pentacoq			BCG SSI, monavax (tuberculose)		
Infanrix hexa (dt hépatite B)			Autres (à préciser)		
Genhevac/Hib vac/Engerix B (dt Hepatite B)					

**Joindre impérativement au dossier la photocopie du carnet de vaccination**

**AUTORISATIONS**  
(A REMPLIR SI L'ADHÉRENT EST MINEUR)

**Procuration parentale**

Autorise .....  
 Autorise .....  
 Autorise .....  
 Téléphone .....  
 Téléphone .....  
 Téléphone .....

A récupérer mon enfant dès la fin du centre de loisirs ou/et de l'accompagnement à la scolarité et décharge l'association de toute responsabilité.

A récupérer mon enfant dès la fin du centre de loisirs ou/et de l'accompagnement à la scolarité et décharge l'association de toute responsabilité.

**Photos :**  Autorise  N'autorise pas

L'association Nouvel Horizon à utiliser l'image de mon enfant en dehors de ses locaux, sur le site de l'association et pour diverses activités

**Départ du centre**

J'autorise mon enfant à rentrer seul dès la fin de toutes activités

Je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul dès la fin de toutes activités.

- Tout changement concernant cette autorisation devra être impérativement signalé, faute de quoi l'association sera déchargée de toute responsabilité.

- Toute personne n'étant ni représentant légal de l'enfant et ne possédant pas de procuration ne pourra récupérer un enfant.

► Je soussigné Mme/M. .....  
 Responsable légal de

l'enfant .....  
 déclare exact les renseignements apportés à ce dossier.

► J'atteste également avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association Nouvel horizon et  
 l'accepte.

Fait à la Seyne sur mer, le .....

**Date et signature « Lu et approuvé »**

## 8 - DONNÉES CONCERNANT LES PERSONNES

Les données concernant chaque personne accueillie peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiant relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. L'adhérent a le droit d'accès à ses données personnelles et peut s'opposer, pour des raisons légitimes au recueil et au traitement des données nominatives le concernant, dans les conditions fixées par la loi précitée.

### 9 - RESPONSABILITÉS

#### Temps d'accueil

L'association est responsable des adhérents pendant les temps d'accueil.

**A l'arrivée.** L'accueil s'organise selon les horaires de l'activité. Pour des raisons de responsabilité de la structure et pour un meilleur suivi des actions menées, passé l'horaire de démarrage de l'activité les enfants ne pourront plus être acceptés. Dès leur arrivée dans la structure, les enfants mineurs sont systématiquement inscrits sur une liste de présence.

**Au départ.** A la fin de l'activité, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'association dès leur départ de la structure. Un départ anticipé des enfants du primaire en cours d'activité nécessite une décharge du responsable légal ou de la personne autorisée.

**Lors des sorties familles-ALS/SH.** les enfants mineurs non-inscrits à l'ALS/SH sont sous la responsabilité de l'association durant le temps prévus de décharge de toute responsabilité. Les enfants inscrits à l'ALS/SH sont sous la responsabilité de l'association durant le temps prévus de l'activité.

Sauf indication contraire notifiée dans le dossier d'inscription, l'association est autorisée à diffuser les images prises lors de séjour, sorties et activités (photos et vidéos) pour un usage de reproduction et de représentation. Tout adhérent à la structure se doit de contracter une assurance « responsabilité civile ».

#### Santé

Dans le cas d'un traitement médical d'un enfant, les parents devront remettre l'ordonnance médicale et les médicaments au directeur du centre ou à son adjoint et les coordonnées du médecin prescripteur.

En fonction l'état de santé de l'adhérent mineur et/ou majeur, en cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (SAMU, pompiers...) en suite à un médecin, s'il peut arriver plus vite.

#### Alimentation

Durant les activités de l'accueil de loisirs, l'association met en place une restauration avec le soutien des services municipaux. Les repas seront donc servis sous forme de pique-nique (activité en extérieur) ou au sein de la cantine scolaire Lutte Aubrac (activité intérieure). Si une prescription médicale (alergie alimentaire) est signifiée, les parents devront obligatoirement fournir le protocole (PAI) existant.

## LOI RGPD (Consentement recueil des données personnelles) :

Le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne.

Afin de respecter au mieux ce règlement, merci de nous notifier votre accord concernant le recueil et le stockage de ces données (ces données sont celles précisées lors de votre inscription ou celle de votre enfant dans notre association)

- Consentement pour les données personnelles :  Oui  Non
- Consentement pour les données médicales :  Oui  Non

Règlement lu et approuvé le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature :

## REGLEMENT INTERIEUR (Exemplaire à nous rendre signé)

N° .....

Le présent règlement intérieur s'adresse donc aux pôles Enfance, Famille et Jeune.

Le pôle Enfance s'organise en 2 services :

- Le pôle Famille,
- Le pôle Petite enfance. Compte tenu de la réglementation en matière d'accueil des enfants de moins de 6 ans, les Crèches Nouvel Horizon Les Colombes et Les Grenadières disposent d'un règlement intérieur spécifique.
- Le pôle Jeune

Le présent règlement intérieur s'organise en 2 services :

- Service Accompagnement à la scolarité : Actions scolaires Collectives Berthe/La Présentation/La Maurelle, Actions individuelles PKE, coup de pouce.
- Service Animation : ALSH Berthe et Présentation, Séjours, Evénementiels, avec également la participation du public inscrit au PKE.

Le pôle Famille s'organise en 5 actions : Loisirs en Famille, Soutien à la fonction parentale, Ateliers Familles, Restau' Action, Pause-café Familles, avec également la participation du public inscrit au PKE.

Le pôle Jeune s'organise en 2 actions dans l'espace pop's

- L'action Enjeux Demographiques
- L'action Citoyen en devenir

Le règlement intérieur est destiné à offrir le meilleur des services au profit des enfants et des familles. Si l'on prévoit quelques règles impératives, elles sont destinées avant tout à limiter les problèmes qui pourraient survenir durant le déroulement des activités.

Nous comptons sur la bonne volonté de tous les adhérents, pour qu'ensemble nous puissions assurer le bien-être et la sécurité dans un climat de convivialité et de partage. Nous vous remercions de votre contribution.

### I - ADHESION

La participation à une activité conduite par Nouvel Horizon nécessite obligatoirement d'être adhérent de l'association.

L'adhésion se formalise par :

- La constitution d'un dossier d'adhésion renseigné de toutes les informations demandées, complété de toutes les pièces justificatives et signé par le responsable légal du bénéficiaire,
- Le paiement de l'adhésion annuelle de 10 euros.

Chaque adhésion d'enfant induit l'adhésion automatique de ses parents ou tuteurs légaux (sans frais supplémentaires)

### 2 - INSCRIPTION

Les inscriptions pour les différentes activités peuvent débuter dès le mois de juin (précédent la rentrée scolaire) et sont possibles tout au long de l'année. Elles sont valables pour l'année scolaire.

L'accueil des adhérents fonctionne du 1<sup>er</sup> Septembre 2025 au 31 Juillet 2026, en précisant que l'association ferme au mois d'août.

Les effectifs des accueils de loisirs et des accompagnements à la scolarité sont définis en fonction de la capacité d'accueil de la structure et du nombre d'encadrants requis, conformément aux dispositions définies par la Commission communale de sécurité et par la réglementation Jeunesse et Sports. Des listes d'attentes seront établies pour pallier les éventuelles annulations.

SIÈGE SOCIAL  
les Vendanges Bât 1 - BP 32  
108 Av. Stéphane Hessel - 83500 La Seyne sur Mer

EMPLOI  
FAMILLE  
PÉTITE ENFANCE  
ENFANCE  
JEUNE

Association loi 1901 - N° SIRET 4132465400041 - N° APE 9339Z  
Agreement Jeunesse et d'Education Populaire n° 283 - JEP 027211191  
Agreement PMR n° A12010-1543

SIÈGE SOCIAL  
les Vendanges Bât 1 - BP 32  
108 Av. Stéphane Hessel - 83500 La Seyne sur Mer

EMPLOI  
FAMILLE  
PÉTITE ENFANCE  
ENFANCE  
JEUNE

## MODALITÉS INSCRIPTIONS VACANCES

**Les modalités pour les inscriptions des enfants aux vacances scolaires se font de la manière suivante :**

- Ouverture des inscriptions trois semaines avant le début des vacances
- Pour les enfants préinscrits (présents les mercredis) obligation de venir régler les vacances dès le dernier mercredi avant la date d'inscription et ce jusqu'au vendredi 17h00.
- Le paiement doit être effectué le jour même de l'inscription.
- L'association se réserve le droit de modifier les tarifs selon les activités proposées

**Important : Le règlement des activités doit être obligatoirement effectué au moment de l'inscription. Des jours de permanence sont réservés à cet effet.**

Toute absence doit être signalée 48 heures avant l'activité pour être remboursé.

En cas de maladie un certificat médical à fournir obligatoirement dans un délai de 48 heures.

## 3 - FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

L'accueil du public pour raison administrative est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

## Service animation : Accueil de loisirs sans hébergement et Séjours

Les activités et les sorties proposées sont payantes. Cette participation demandée aux familles ne représente qu'une partie du coût réel, la quasi-totalité étant financée par les partenaires de l'association, dont principalement : La Ville de La Seyne, la Caf du Var, le Conseil Départemental du Var, la SDJES du Var, l'Etat, le Conseil Régional PACA, l'agglomération TPM, des Fondations et des Mécénats d'entreprises.

L'ALSH est ouvert aux jeunes de 6 à 11 ans. Il fonctionne tous les mercredis, samedis en période scolaire et durant les vacances scolaires.

Pour les activités qui se déroulent pendant les vacances scolaires, les inscriptions débutent 2 semaines avant et 3 semaines pour les vacances d'été.

Pour les activités des mercredis des 6-11 ans, les inscriptions se font lors de la deuxième semaine de vacances pour tous les mercredis à aux vacances suivantes (exemple : A partir de la deuxième semaine des vacances de la Toussaint, vous pourrez inscrire votre enfant pour les mercredis jusqu'aux vacances de Noël).

Les mercredis après-midi, l'accueil ados ouvre de 13h30 à 17h. Une programmation sera proposée pour chaque mois d'activité. Le samedi, l'accueil des adolescents se fera selon les horaires indiqués sur le planning. En dehors de ces horaires de présence, l'association n'est pas tenue responsable.

Les activités proposées font l'objet d'un planning détaillé remis aux parents et/ou aux enfants au moins une semaine avant le début des activités. Ces plannings précisent : les horaires, les lieux d'activités, les types d'activités, les informations générales, les recommandations et le tarif appliquée.

## Activités relevant du service Accompagnement à la scolarité

L'accompagnement à la scolarité est ouvert selon des plannings spécifiques qui intègrent les niveaux scolaires et le site de rattachement (Berthe, La Maurelle, La Présentation)

L'inscription est gratuite.

Des activités pédagogiques facultatives peuvent également être proposées (sorties au théâtre, à la bibliothèque, à des spectacles de contes, participation à des conférences, animations sportives).

Dans ces cas, une participation sera demandée. Toutefois, pour certaines activités le nombre de place étant limité, les parents seront informés les conditions de participation.

**Le Programme de Réussite Educative (PRE) est un dispositif exceptionnel apportant un appui spécifique aux familles selon 5 domaines : Santé, Sport, Culture, Educatif et Social. Les critères d'admissibilité sont fixés par l'équipe de coordination du P.R.E. Cette action s'organise selon des plannings spécifiques qui intègrent les besoins identifiés par l'équipe du P.R.E. L'inscription est gratuite.**

## 7 - SERVICE CAF PRO

Nous informons nos adhérents que notre structure bénéficie d'une autorisation de la caisse d'allocations familiales du Var afin d'utiliser le service CAF PRO. Cet outil nous permet l'accès aux revenus de la famille via Internet, destiné à un usage strictement professionnel au titre de notre agrément Accueil de Loisirs Sans Hébergement et permettant le calcul des tarifs applicables.

## 4 - ENCADREMENT

## 5 - OBJETS PERSONNELS ET MATERIEL D'ACTIVITÉ

## 6 - REGLES ET DISCIPLINE

## 7 - SERVICE CAF PRO



#### MODALITES INSCRIPTIONS VACANCES

**Les modalités pour les inscriptions des enfants aux vacances scolaires se font de la manière suivante :**

- Ouverture des inscriptions trois semaines avant le début des vacances
- Pour les enfants préinscrits (présents les mercredis) obligation de venir régler les vacances dès le dernier mercredi avant la date d'inscription et ce jusqu'au vendredi 17h00.

**L'inscription doit être effectuée le jour même de l'inscription**

- L'association se réserve le droit de modifier les tarifs selon les activités proposées

**Important : Le règlement des activités doit être obligatoirement effectué au moment de l'inscription.**

**Des jours de permanence sont réservés à cet effet.**

**Toute absence doit être signalée 48 heures avant l'activité pour être remboursé.**

**En cas de maladie un certificat médical à fournir obligatoirement dans un délai de 48 heures.**

#### 3 – FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE :

L'accueil du public pour raison administrative est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

#### 4 – ENCADREMENT

**Activités relevant du pôle FAMILLE**  
Les activités familles fonctionnent toute l'année et sont ouvertes à toutes les familles. Les inscriptions doivent être effectives au moins une semaine avant le démarrage de l'activité auprès du responsable et/ou du secrétariat. Un planning trimestriel est affiché. Il spécifie les horaires, les coûts et les tarifs (tarifs adhérents et non adhérents). Les enfants des familles inscrites peuvent participer Sous la responsabilité des parents. En revanche, pour les activités ALSH Familles les enfants inscrits à l'ALSH restent sous la responsabilité des animateurs.

#### Activités relevant du pôle JEUNE

**Les activités du pôle jeune fonctionnent toute l'année et sont ouvertes à tous les jeunes âgés de 12 à 25 ans. Les inscriptions doivent être effectives au moins une semaine avant le démarrage de l'activité pour les périodes de vacances et 2 jours avant pour les animations hors vacances, auprès du responsable et/ou du secrétariat. Un planning mensuel des temps forts est affiché. Il spécifie les horaires, les coûts et les tarifs.**

**Pour les règlements la somme doit être payée avant le démarrage de l'activité (des jours de permanence sont réservés). Toutefois pour les familles qui connaîtraient des difficultés, des facilités de paiement au cas par cas peuvent être envisagées avec le responsable de l'activité ou le secrétariat.**

**Le pôle jeune est ouvert tous les jours du lundi au samedi.**

- Action Citoyen en devenir : Lundi à vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- Action Enjeux Démocratiques : Mardi à Samedi – horaires modulables selon les périodes et activités.

#### 5 – OBJECTIFS PERSONNELS ET/OU MATERIEL D'ACTIVITE

**Les adhérents mineurs ne doivent pas porter au centre, d'argent, de bijoux de valeurs, d'objets dangereux, de médicaments (sauf traitement médical connu et enregistré selon une procédure définie et suivie par le responsable).**  
L'association Nouvel Horizon décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets et d'effets personnels.

#### 6 – REGLES ET DISCIPLINE

Tout adhérent devra :

- Respecter le règlement de l'association,
- Respecter les directives des responsables ou des animateurs,
- Respecter le personnel, le matériel, les équipements et les locaux,
- Se conformer aux mesures d'hygiène et de sécurité en vigueur dans et hors de l'établissement.

Les interdictions de l'usage de tabac, d'alcool, et autres substances illicites devront être affichées et respectées.

Les dégradations causées par un jeune entraînent la responsabilité financière de sa famille.

En cas de désordre grave provoqué par une personne adhérente, le directeur peut prononcer son exclusion temporaire ou définitive.

Les responsables pourront également définir des règles de fonctionnement spécifiques aux groupes accueillis en fonction de la nature de l'activité conduite. Ces règles viseront plus particulièrement l'acquisition de comportements et d'attitudes favorisant les apprentissages et l'adaptation à la vie collective.

#### 7 – SERVICE CAF PRO

Nous informons nos adhérents que notre structure bénéficie d'une autorisation de la caisse d'allocations familiales du Var afin d'utiliser le service CAF PRO. Cet outil nous permet l'accès aux revenus de la famille via Internet, destiné à un usage strictement professionnel au titre de notre accordéon Accueil de Loisirs Sans Hébergement et permettant le calcul des tarifs applicables.

**L'ALSH est ouvert aux jeunes de 6 à 11 ans, il fonctionne tous les mercredis, samedis en période scolaire et durant les vacances scolaires.**

Pour les activités qui se déroulent pendant les vacances scolaires, les inscriptions débutent 2 semaines avant et 3 semaines pour les vacances d'été.

**Pour les activités des mercredis des 6-11 ans, les inscriptions se font lors de la deuxième semaine de vacances pour tous les inscrits jusqu'aux vacances suivantes exemple : A partir de la deuxième semaine des vacances de la Toussaint, vous pourrez inscrire votre enfant pour les mercredis jusqu'aux vacances de Noël.**

**Les mercredis après-midi, l'accueil s'ados ouvre de 13h30 à 17h. Une programmation sera proposée pour chaque mois d'activité. Le samedi, l'accueil des ados/adolescents se fera selon les horaires indiqués sur le planning. En dehors de ces horaires de présence, l'association n'est pas tenue responsable.**

**Les activités proposées font l'objet d'un planning détaillé remis aux parents et/ou aux enfants au moins une semaine avant le début des activités. Ces plannings précisent : les horaires, les lieux d'activités, les types d'activités, les informations générales, les recommandations et le tarif appliqués.**

#### Activités relevant du service Accompagnement à la scolarité

**L'accompagnement à la scolarité est ouvert selon des plannings spécifiques qui intègrent les niveaux scolaires et le site de rattachement (Bénite, La Maurelle, La Présentation)**  
L'inscription est gratuite.

**Des activités pédagogiques facultatives peuvent également être proposées (sorties au théâtre, à la bibliothèque, à des spectacles de comédie, participation à des conférences, animations sportives).**

**Dans ces cas, une participation sera demandée. Toutefois, pour certaines activités le nombre de place étant limité, les parents seront informés des conditions de participation.**

**Le Programme de Réussite Educative (PRE) est un dispositif exceptionnel apportant un appui spécifique aux familles selon 5 domaines : Santé, Sport, Culture, Educatif et Social. Les critères d'admissibilité sont fixés par l'équipe de coordination du P.R.E. Cette action s'organise selon des plannings spécifiques qui intègrent les besoins identifiés par l'équipe du P.R.E. L'inscription est gratuite.**

**SIÈGE SOCIAL**  
Les Vendanges Bât 1 - BP 32  
108 Av. Stéphane Hessel - 83550 La Seyne sur Mer  
Tél. 04 94 10 90 75 - [www.n83.fr](http://www.n83.fr)

**ASSOCIATION loi 1901 - N° SIRET 413246540341 - N° APE 9329Z**  
Agreement Jeunesse et d'Education Populaire n°33 - IEP 0212.11.91  
Agreement Plan n° A12010-1543

**EMPLOI**  
Les Vendanges Bât 1 - BP 32  
108 Av. Stéphane Hessel - 83550 La Seyne sur Mer  
Tél. 04 94 10 90 75 - [www.n83.fr](http://www.n83.fr)

**FAMILLE**  
Agreement Jeunesse et d'Education Populaire n°33 - IEP 0212.11.91  
Agreement Plan n° A12010-1543

**ENFANCE**  
Agreement Jeunesse et d'Education Populaire n°33 - IEP 0212.11.91  
Agreement Plan n° A12010-1543

**JEUNE**

**Nous Contacter :**

**Siège Administratif :**

Adresse : 108 avenue S. HESSEL, Les Vendanges 1, 83500 La Seyne sur mer  
 Accueil / Standard : 04 94 10 90 75  
**Mail : [contact@nouvelhorizon83.fr](mailto:contact@nouvelhorizon83.fr)**

**Espace PPI'S (Pré-ados et Ados / 11-17 ans)**

Adresse : 108 avenue S. HESSEL, Les Vendanges 1, 83500 La Seyne sur mer  
 Ligne directe: 04 22 59 02 07  
**Mail : [ibasile@nouvelhorizon83.fr](mailto:ibasile@nouvelhorizon83.fr)**  
 Responsable : M. Julien BASILE

**Lucie Aubrac (6-11 ans)**

Adresse : 108 avenue S. HESSEL, Les Vendanges 1, 83500 La Seyne sur mer  
 Ligne Directe : 04 22 59 02 02  
**Mail : [hamma@nouvelhorizon83.fr](mailto:hamma@nouvelhorizon83.fr)**  
 Responsable : Mme Touria HAMMA

**La Présentation (6-10 ans)**

Adresse : 131 Allée E. Pratali, La Présentation B, 83500 La seyne sur mer  
 Ligne Directe : 04 22 59 02 04  
**Mail : [sabbassi@nouvelhorizon83.fr](mailto:sabbassi@nouvelhorizon83.fr)**  
 Responsable : Mme Samar ABBASSI

L'association Nouvel Horizon est ouverte du Lundi au Vendredi **de 9h à 12h et de 14h à 18h**.

**Dates de fermeture :**

TOUSSAINT : **samedi 01 novembre 2025**

ARMISTICE : **mardi 11 novembre 2025**

NOËL : **jeudi 25 décembre 2025**

JOUR DE L'AN : **jeudi 1<sup>er</sup> janvier 2026**

PÂQUES : **lundi 6 avril 2026**

FÊTE DU TRAVAIL : **vendredi 1<sup>er</sup> mai 2026**

VICTOR 1945 : **vendredi 8 mai 2026**

ASCENSION : **jeudi 14 mai 2026**

PONT DE L'ASCENSION : **vendredi 15 mai 2026**

PENTECÔTE : **lundi 25 mai 2026**

FÊTE NATIONALE : **mardi 14 juillet 2026**

Une fermeture annuelle de 4 semaines est appliquée sur le mois d'août de chaque année.

**Calendrier des inscriptions**

**VACANCES 2025-2026**

(Les dates peuvent être susceptibles d'être modifiées selon les besoins)

**VACANCES DE LA TOUSSAINT**

**du lundi 20 au vendredi 31 octobre 2025**

OUVERT à TOUS le lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025

**VACANCES DE NOËL**

**du lundi 22 au vendredi 2 janvier 2026**

PRIORITAIRE inscription dès le mercredi 26 novembre 2025

OUVERT à TOUS le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025

**VACANCES D'HIVER**

**du lundi 16 au vendredi 27 février 2026**

PRIORITAIRE inscription dès le mercredi 21 janvier 2026

OUVERT à TOUS le lundi 26 janvier 2026

**VACANCES DE PRINTEMPS**

**du lundi 13 au vendredi 24 avril 2026**

PRIORITAIRE inscription dès le mercredi 18 mars 2026

OUVERT à TOUS le lundi 23 mars 2026

**VACANCES D'ÉTÉ**

**du lundi 6 au vendredi 31 juillet 2026**

PRIORITAIRE inscription dès le mercredi 27 mai 2026

OUVERT à TOUS le lundi 1<sup>er</sup> juin 2026

2

**SIÈGE SOCIAL**  
Les Vendanges 8<sup>e</sup> 1<sup>er</sup> étage 322

**EMPLOI**  
108 Av. Stéphane Hessel - 83500 La Seyne sur Mer

Tél. 04 94 10 90 75 - [www.nh83.fr](http://www.nh83.fr)

**FAMILLE**

**PETITE ENFANCE**

**ENFANCE**

**JEUNE**

**SIÈGE SOCIAL**  
Les Vendanges 8<sup>e</sup> 1<sup>er</sup> étage 322

**EMPLOI**  
108 Av. Stéphane Hessel - 83500 La Seyne sur Mer

Tél. 04 94 10 90 75 - [www.nh83.fr](http://www.nh83.fr)

**FAMILLE**

**PETITE ENFANCE**

**ENFANCE**

**JEUNE**

**SIÈGE SOCIAL**  
Les Vendanges 8<sup>e</sup> 1<sup>er</sup> étage 322

**EMPLOI**  
Association loi 1901 N° SIRET 4372454500041 N° TVA FR 22 11 91

**FAMILLE**

**PETITE ENFANCE**

**ENFANCE**

**JEUNE**

**Agreement Jeunesse et d'Education Prioritaire n°93**

**Agreement PMI n° N 2010-1543**

